

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

SÉCHERESSE



Point de situation dans l'Eure à l'issue du comité ressources en eau du 1^{er} juillet

La dégradation progressive des conditions climatiques, les conséquences sur les cours d'eau, et plus localement sur la nappe (secteur de la Risle) ont conduit Xavier Delarue, préfet de l'Eure, à réunir le comité ressource en eau en format restreint ce mercredi 1^{er} juillet afin de partager la situation et les orientations à prendre.

Les différents services associés aux stations de suivis (DREAL, OFB, BRGM) ont engagé un suivi renforcé depuis fin avril 2026.

Il en ressort, de manière coordonnée avec les départements limitrophes, et afin également d'avoir une cohérence amont-aval sur les cours d'eau, la nécessité de passer :

- en **vigilance** : Calonne (maintien), Epte, Eure aval et Risle aval ;
- en **alerte** : Avre amont, Charentonne, Iton amont et aval, Risle amont.

Le passage en vigilance permet de sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau. **Le niveau d'alerte correspond au premier niveau de restriction des usages de l'eau et vise à une réduction des prélèvements non essentiels à hauteur de 30 %.**

Cela implique la mise en place dans les communes des territoires placés en alerte, de mesures de restrictions, dont les principales sont les suivantes :

- pour les **particuliers** : arrosage des jardins potagers interdit de 11h00 à 18h00 et interdiction, à toute heure, de laver son véhicule à domicile et de remplir les piscines particulières de plus de 1m3 (sauf remise à niveau et premier remplissage des piscines dont la construction avait débuté avant les premières restrictions) ;
- pour les **agriculteurs** : irrigation et arrosage par aspersion des cultures agricoles interdits de 11h00 à 18h00 ;
- pour les **collectivités territoriales** : arrosage des espaces arborés, pelouses, massifs fleuris et espaces verts interdit de 11h00 à 18h00, nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées interdit, sauf s'il est réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel ;
- pour les **gérants de stations de lavage** : passage en mode économique des portiques ;
- pour les **gestionnaires d'installations sportives** : arrosage des golfs interdit entre 8h00 et 20h00, arrosage des terrains de sports et hippodromes ;

- pour les **industriels, gestionnaires d'ICPE** : mise en œuvre de plans d'action et réduction des prélèvements de 5 % ;
- **pour tous les acteurs** : arrêt des prélèvements dans les cours d'eau (sauf cas particulier).

+ Pour en savoir plus sur la sécheresse dans l'Eure, consultez le [site des services de l'Etat](#) dans l'Eure
Suivre l'évolution des restrictions de consommation d'eau :
<https://vigieau.gouv.fr/>



SÉCURITÉ CIVILE

Fortes chaleurs : vigilance renforcée face au risque de noyade

Dans un contexte de fortes chaleurs et de fréquentation accrue des zones de baignade, une vigilance particulière doit être portée au risque de noyade, notamment dans les zones sauvages ou non surveillées.

Les épisodes de canicule s'accompagnent d'une augmentation du nombre de noyades accidentelles, parfois mortelles. Les enfants, les personnes âgées et les baigneurs évoluant dans des espaces non surveillés figurent parmi les publics les plus exposés.

Afin de renforcer la prévention, le Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative met à disposition un kit de communication dédié à la prévention des noyades. Celui-ci comprend des affiches, des supports audio et vidéo ainsi que des visuels pour les réseaux sociaux.

Les élus et collectivités locales jouent un rôle essentiel dans la diffusion de ces messages de prévention. En relayant régulièrement les bons réflexes via leurs supports de communication (panneaux lumineux, bulletins municipaux, sites internet, réseaux sociaux ou écrans d'information), ils contribuent activement à la sensibilisation du public et à la prévention des accidents.



Téléchargez [le kit de prévention des noyades du ministère des Sports](#)



Téléchargez [le kit de sensibilisation #CoulePasTonÉté de Voies navigables de France \(VNF\)](#)



Feux de forêt et d'espaces naturels : redoublez de vigilance

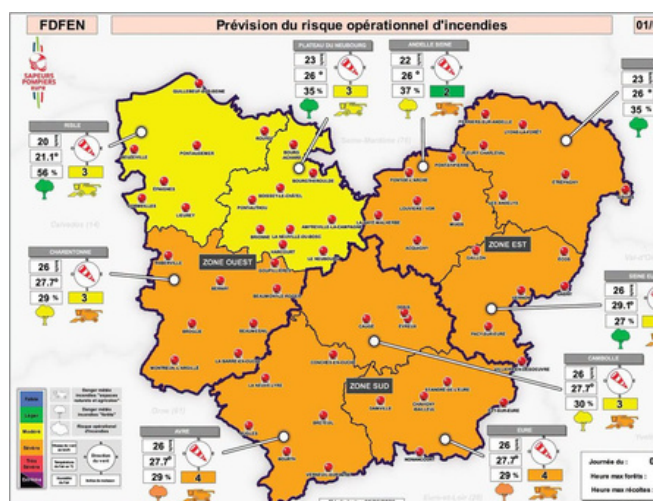
Dans un contexte de fortes chaleurs et d'épisodes caniculaires, le risque de feux de forêt et d'espaces naturels augmente fortement dans le département de l'Eure. Les températures élevées, la sécheresse de la végétation et l'absence de précipitations favorisent en effet les départs et la propagation rapide des incendies.

Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention en relayant auprès de leurs administrés les principaux facteurs de risque, tels que les mégots de cigarette jetés au sol, les barbecues installés à proximité de zones végétalisées ou encore certains travaux susceptibles de générer des étincelles.

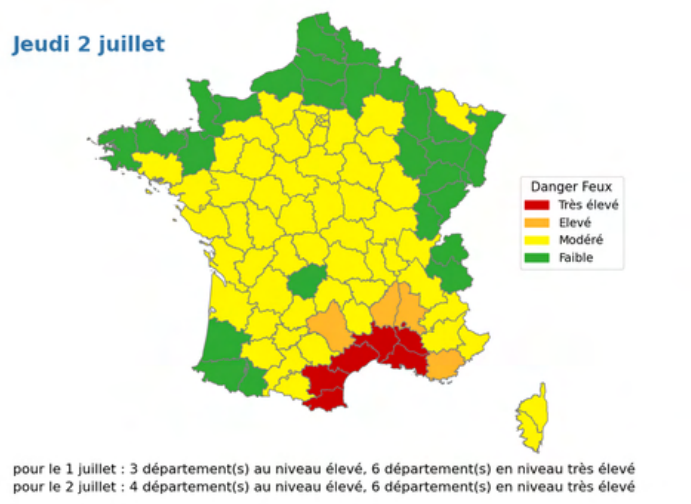
Afin d'accompagner cette sensibilisation, plusieurs outils sont à la disposition des élus pour suivre l'évolution du risque incendie et adapter leur communication. **La carte de prévision du risque opérationnel incendie du SDIS de l'Eure** permet de suivre quotidiennement le niveau de vigilance dans le département. Cette carte est publiée sur nos réseaux sociaux lorsque le risque est sévère (orange). En complément, **la Météo des forêts de Météo-France** informe chaque jour sur le niveau de danger lié aux conditions météorologiques.

Pour anticiper les risques, consultez :

- + • [la carte de prévision du risque opérationnel incendie du SDIS de l'Eure;](#)
- [la Météo des forêts de Météo-France.](#)



Carte de prévision du risque opérationnel incendie du SDIS 27



Carte Météo des forêts – Météo-France

Canicule : sensibilisez vos administrés aux bons réflexes

En période de fortes chaleurs, la prévention des risques liés à la canicule constitue un enjeu majeur de santé publique. Fatigue, déshydratation, malaises ou aggravation de pathologies chroniques : les épisodes de chaleur intense peuvent avoir des conséquences graves, en particulier pour les personnes âgées, les jeunes enfants, les personnes isolées ou en situation de handicap.

Pour sensibiliser les publics les plus vulnérables, de nombreux supports de communication sont mis à disposition : affiches, dépliants, visuels web, kits prêts à l'emploi et publications pour les réseaux sociaux.



Ces outils permettent de rappeler les gestes essentiels : boire régulièrement de l'eau, maintenir son logement au frais, éviter les sorties aux heures les plus chaudes et prendre régulièrement des nouvelles des personnes fragiles.

+ Consultez les ressources suivantes pour accompagner vos actions de prévention :

- le site **Vivre avec la chaleur** de Santé publique France (SPF) propose des gestes et astuces pour mieux [vivre avec la chaleur](#) ;
- le site de **SPF** met à disposition des supports plus ciblés pour les personnes âgées notamment : [Canicule et fortes chaleurs](#) ;
- le site du **Ministère de la santé et de la prévention** : [Les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé - Ministère de la Santé et de la Prévention \(sante.gouv.fr\)](#)

Téléchargez également [le kit de communication mis à disposition par le Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées pour relayer les messages de prévention](#)



LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC



« On paie tous le prix de la drogue » : une campagne nationale contre le narcotrafic

Le Gouvernement déploie une campagne de communication nationale intitulée « On paie tous le prix de la drogue » afin d'alerter sur les conséquences du narcotrafic et de renforcer la mobilisation contre ce phénomène.

Longtemps perçu comme un phénomène cantonné aux grandes métropoles, le narcotrafic touche désormais l'ensemble du territoire, y compris les zones rurales et les petites communes.

Ses conséquences dépassent largement les seuls réseaux criminels : violences, recrutement de mineurs, blanchiment, dégradation du cadre de vie et atteintes à la santé publique.

Face à cette réalité, l'État déploie une stratégie globale articulée autour de quatre priorités : prévenir pour protéger les individus, responsabiliser les consommateurs, démanteler les réseaux criminels et protéger les agents publics mobilisés en première ligne.

Cette campagne vise à rappeler une vérité souvent méconnue : derrière chaque consommation de drogue se cachent des conséquences humaines, sociales et économiques qui impactent l'ensemble de la société.



Pour en savoir plus sur cette campagne, **consultez** [le site du Gouvernement](#)



Déposez vos demandes de financement au fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Le FNADT finance, sous forme de subventions, des projets portés par des collectivités, associations, entreprises ou autres acteurs locaux contribuant au développement et à l'attractivité des territoires.

Peuvent bénéficier du FNADT :

- Les collectivités territoriales et établissements publics ;
- Les associations ;
- Les entreprises, syndicats et autres personnes morales de droit privé ;
- Les personnes physiques porteuses d'un projet éligible.



Le fonds finance notamment :

- L'ingénierie de projet (études, diagnostics, animation territoriale, concertation) ;
- Les actions en faveur de l'emploi et du développement économique local ;
- Les projets améliorant l'attractivité des territoires, les services à la population et la valorisation du patrimoine ;
- Les initiatives innovantes ou expérimentales liées au développement durable et à la cohésion territoriale (tiers-lieux, Fabriques de territoires, Campus connectés, Micro-folies, etc.).

Les projets doivent contribuer à :

- La création d'emploi et dynamisme collectif ;
- La solidarité territoriale et l'intégration des populations ;
- La préservation de l'environnement et une gestion équilibrée de l'espace ;
- La coopération entre territoires ruraux et urbains.

Le FNADT peut financer :

- Les investissements matériels (travaux, équipements, acquisitions immobilières, matériel informatique) ;
- Les investissements immatériels (logiciels, études, brevets, conseil, acquisition de compétences) ;
- Certaines dépenses de fonctionnement liées au projet ;
- Des dépenses annexes directement nécessaires à sa réalisation (formations, expertises, études préalables).

Ne sont pas financés :

- Les voiries et réseaux divers (VRD) ;
- Le mobilier urbain ;
- L'immobilier d'entreprise.

Les demandes de subvention se font uniquement en ligne via la plateforme Démarches simplifiées : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/fnadtnormandie2026>

Il est conseillé de les déposer avant le 1er août 2026.

Pour toute question relative à ce dispositif, **vous pouvez**  **contacter les services de la préfecture à l'adresse suivante :** pref-detr@eure.gouv.fr



Rénovation du bâti : préserver la biodiversité

Les opérations de rénovation énergétique et de démolition-reconstruction se multiplient pour répondre à l'urgence climatique et aux besoins des ménages.

Si les exigences en matière de performance énergétique, de plomb ou d'amiante sont bien connues, celles relatives à la préservation des espèces protégées restent encore trop souvent ignorées. Pourtant, de nombreuses espèces inféodées au bâti dépendent du maintien de leurs cavités pour survivre.

Intégrer ces enjeux dès la conception d'un projet n'est pas seulement une obligation légale : c'est une condition essentielle pour enrayer ce déclin.

Un guide a été conçu pour accompagner les acteurs de la rénovation et du renouvellement urbain afin de les aider à agir efficacement, chacun selon son rôle.



Pour en savoir plus, consultez [le guide technique de la LPO « Rénovation du bâti et biodiversité »](#).



EAU



Continuité écologique des cours d'eau : mieux comprendre les enjeux

Enjeu majeur pour la biodiversité, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des organismes aquatiques, le bon déroulement du transport des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques.

Elle permet notamment aux espèces aquatiques d'accéder aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation et leur abri.

Afin de mieux comprendre ces enjeux et de déconstruire certaines idées reçues, Claire-Cécile Garnier, cheffe du bureau de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la pêche en eau douce à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), apporte des éclairages sur ce sujet, à découvrir en vidéo.



- Consultez [la page dédiée](#) à la continuité écologique des cours d'eau sur le site du ministère de la Transition écologique ;
- Visionnez [la vidéo explicative "Le Vrai / Faux de la continuité écologique des cours d'eau"](#).





La Suite territoriale : des outils numériques sécurisés pour les petites collectivités

Afin d'accompagner les petites collectivités dans leurs besoins numériques essentiels, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), en partenariat avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), propose la Suite territoriale, une offre de services numériques sécurisés et adaptés aux territoires ruraux.

Ce dispositif s'adresse aux communes de moins de 3 500 habitants ainsi qu'aux communautés de communes de moins de 15 000 habitants, particulièrement exposées aux enjeux de cybersécurité et parfois insuffisamment équipées en outils numériques.

La Suite territoriale met à disposition plusieurs services essentiels, parmi lesquels une identité numérique professionnelle pour les agents publics et les élus via ProConnect, une messagerie professionnelle sécurisée, un nom de domaine conforme ainsi qu'un espace de stockage dédié. Elle propose également un ensemble d'applicatifs mutualisés visant à faciliter le fonctionnement quotidien des collectivités.

En renforçant la sécurité des usages numériques tout en simplifiant l'accès à des outils fiables et souverains, la Suite territoriale constitue une réponse concrète aux besoins exprimés par les petites communes.

+ Pour en savoir plus sur les services proposés et les modalités d'accès, consultez [la page dédiée à la Suite territoriale.](#)



JEUNESSE

Le Volontariat territorial en administration : un soutien concret pour les communes rurales

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Le dispositif VTA s'adresse en premier lieu aux collectivités territoriales rurales (commune ou EPCI) selon la définition établie par l'INSEE.

L'aide accordée pour ce recrutement est de 15 000 €. Le jeune recruté doit justifier d'un bac+2 et avoir moins de 30 ans.



Une mission VTA peut porter sur des sujets divers comme :

- l'appui à l'émergence d'un projet alimentaire territorial (PAT) ;
- la préparation ou la consolidation d'un projet de territoire ;
- le déploiement d'une nouvelle offre de mobilité plus durable ;
- la mise en place d'une Micro-folie ;
- l'appui à la réalisation d'un diagnostic et d'un plan énergétique sur un territoire.

Le volontariat permet à la fois à la collectivité de bénéficier du **soutien d'un jeune diplômé** dans la mise en œuvre de projets structurants et d'**offrir une première expérience professionnelle** au cœur de l'action publique.

Si vous avez un projet pour votre commune et souhaitez recruter un jeune diplômé pour vous soutenir dans l'élaboration du projet, la préfecture vous accompagne dans la publication de la fiche de poste et dans la demande de subvention.



Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter :

adelaide.foucharde@eure.gouv.fr ; pref-scaed@eure.gouv.fr

ACTUALITÉS GÉNÉRALES

Ce qui change en juillet 2026

Congé supplémentaire de naissance

Le nouveau congé supplémentaire de naissance entre en vigueur le 1er juillet 2026. Il s'ajoute aux congés existants (maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption). Il permet à chaque parent de bénéficier de 1 à 2 mois de congé indemnisé. Côté indemnisation : 70 % du salaire plafonné le premier mois, puis 60 % le deuxième mois.

Le prix repère de vente de gaz augmente

À partir du 1er juillet, le prix repère de vente de gaz augmente en moyenne de 7,4 %, soit 2,7 euros. Cette augmentation concerne tous les consommateurs. La hausse des prix sur les marchés du gaz est liée à la crise au Moyen-Orient.

Troisième édition du leasing social

Le leasing social fait son retour à partir du 16 juillet 2026. Objectif : permettre à 50 000 foyers supplémentaires de louer un véhicule électrique avec un loyer inférieur au prix du marché. La durée minimale du contrat de location est de trois ans.

Soldes d'été

Les soldes d'été 2026 se terminent le mardi 21 juillet au soir dans la majorité des départements métropolitains. Des dates spécifiques s'appliquent en Corse et dans certains territoires ultramarins.

Vacances scolaires d'été

Pour l'année scolaire 2025-2026, les vacances d'été débutent le samedi 4 juillet 2026 en métropole. Les cours reprendront le 1er septembre 2026 pour les zones A, B et C et le 3 septembre en Corse.



Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

